



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 12 avril 2022]

Date de la convocation

6 avril 2022

Date d'affichage

13 avril 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 5

Votants : 31

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Isabelle BEAUVAIS, Philippe ISSARD, David AMALRIC, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc AGUERRE, Agnès MERONI, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Marie MONTELS, Lahcene BAAZIZ, Christel PALIS, Corinne DARMANI, Jean BATAILLOU,

Absents : Thomas DOMENECH, Alice GAUTREAU

N° 060/ 2022

Secrétaire de séance : Christian PERO

OBJET DE DELIBERATION : Demande de subvention pour la constitution d'un parcours du patrimoine au faubourg Saint-Antoine

Dans le cadre du projet de mise en place d'un circuit de valorisation du faubourg Saint-Antoine, le conseil municipal a approuvé le 18 janvier 2022 une demande de subvention aux meilleurs taux possibles auprès de l'État (DETR), de l'Europe, du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Madame le maire propose aux élus du conseil municipal d'approuver l'actualisation du plan de financement tel que détaillé ci-dessous :

Montant de l'opération : 59 030 € H.T.

Subvention État (25 %) : 14 758 €

Subvention Conseil Régional (15 %) : 8 854 €

Subvention Conseil Départemental (15 %) : 8 854 €

Subvention Europe (13 %) : 7 674 €

Ville de Gaillac (32 %) : 18 890 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE les demandes de concours financiers détaillées plus haut,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 13 avril 2022